Ici le détail même est charmant. On sait que les manuscrits de Barbey-d'Aurevilly sont des chefs-d'œuvre, non point seulement de calligraphie, mais d'enluminure. Le rouge, le vert, le bleu indiquent la nuance de la pensée, et à la seule inspection de la copie, l'auteur dont on parle pourrait deviner quel sera le compte-rendu. N'éprouve-t-on pas une sympathie véritable pour l'écrivain qui compose ces merveilles, dans sa chambre de la rue Rousselet, pour les envoyer au *Constitutionnel*, ou bien peu soupçonnent la présence d'un des rares hommes dont le jugement fait encore autorité?

Oui, celui-là est grand qui, aimant le bruit, la rumeur d'orage, se rédige héroïquement, en silence et à la dérobée, pour ne pas abaisser son drapeau et ne rien sacrifier de ses convictions.

***

C'est une indicible souffrance, en effet, quelque chrétiennement qu'on l'accepte ou quelque stoïquement qu'on la cache, que celle de ne pas se sentir en communication avec le public. Personnellement, c'est un sentiment que je déclare ne pas comprendre. Mon rêve serait, au contraire, d'avoir une indépendance absolue et d'écrire des livres que personne ne voudrait lire. Je dois reconnaître, néanmoins, que je suis seul de mon avis. La plupart des écrivains éprouvent je ne sais quoi d'indéfinissable en s'apercevant que leur voix est sans écho, ils se font l'effet de monomanes qui parlent tout seuls; ils s'inquiètent de ce monologue auquel nul ne répond, et parfois se demandent s'ils ne sont pas le jouet d'une illusion et s'ils parlent réellement. Edmond de Goncourt avoue que cette impossibilité de dépasser un cercle très restreint a été, pendant de longues années, une peine cruelle pour son frère et pour lui.

Hello, un homme de génie incomplet qui aura traversé son siècle sans que son siècle l'ait aperçu, a eu des colères furieuses contre ce mur de glace qui s'interposait entre l'opinion et lui. Ce mystique ardent, cet historien si étrangement profond, a envié le boulevardier dont l'article faisait sensation! Il a eu des colères contre Veuillot qui, seul, a eu assez de puissance pour forcer l'attention des ennemis de ses idées, pour les attirer au combat même avec la certitude d'être vaincus.

Ce n'est point vanité, amour de la réputation, c'est un sentiment d'un genre particulier, une conviction sincère de son mérite et une sourde rage contre la foule qui passe sans faire attention à vous.

La foule exerce une irrésistible attraction. Lundi dernier, je regardais, dans de petites rues tranquilles; des gens doucement installés sur des chaises, devant leur porte; ils s'étaient dit : « Laissons ces fous s'agiter : nous resterons lui, calmes, à prendre le frais et à deviser en paix. » Le cortège défilant les obsédait de son vacarme; ils luttaient un peu, puis cédaient et, soudain, se mettaient à courir, allaient se placer derrière les voitures, derrière les tréteaux, ne voyant rien, mais voulant être de la fête quand même, entrer dans la fournaise.

En plus d'une phrase la mélancolie perce malgré tout dans ce livre de Barbey-d'Aurevilly, débordant d'un si superbe dédain, d'un si grande mépris pour la plèbe et ses courtisans, pour « les esclaves sans idées de tout fait qui passe. »

L'auteur est bien convaincu que notre époque ne veut plus entendre parler de tout ce qui est fier et élevé: il sait d'avance que l'indifférence est le salaire de toute œuvre d'un souffle généreux; il se résigne, mais la tristesse de l'artiste apparaît dans ces lignes éloquentes et graves qui terminent le volume : « Pour les attardés qui parlent encore de Dieu, et qui bourrent leur livre de ce vieux fagot avec lequel les hommes ne veulent plus se chauffer, il n'y a désormais, pour ce temps sans Dieu, que l'enterrement vivant du silence, et le sacrifice des œuvres les plus belles et les plus pleines de lui, à brûler comme un dernier encens sur l'autel secret des Catacombes. »

***

Il serait inexact, cependant, d'attribuer uniquement aux convictions religieuses de Barbey-d'Aurevilly la froideur relative des lecteurs badauds et des suiveurs de succès devant les dernières créations de l'écrivain: *Ce qui ne meurt pas*, n'est point assurément une œuvre bien orthodoxe; à mon avis même, elle est tronblante; c'est précisément ce caractère qui lui a mis devant la presse comme devant le public; le public a trouvé cela trop brut pour lui.

Je préfère, d'ailleurs infiniment, comme tendance, le nouveau volume des *Œuvres et les Hommes*. Villemain, Sainte-Beuve, Nisard, Prévost-Paradol, Janin, sont là jugés de main de maître, jugés et exécutés, car dans la plupart des procès, le juge et le justicier, j'allais dire le fonctionnaire, ne font qu'un dans Barbey-d'Aurevilly.

Le terrible critique serait le premier à s'offenser de ce qu'on le loue de son impartialité. Sa critique est une critique d'une essence toute particulière, féconde, vibrante, remuante, précisément parce qu'elle est toujours *passionnée*; elle est une création, une manifestation de virilité. « La critique, dit l'auteur lui-même, n'est pas seulement de comprendre. Elle n'est pas seulement de juger. Elle n'est pas seulement même de condamner. Elle est de plus, et elle est surtout, dans l'accent avec lequel on condamne, car c'est cet accent qui punit, c'est cet accent qui est le bourreau et qui parachève la justice ».

Quel accent dans certaines pages de Barbey-d'Aurevilly! Que d'aperçus pleins d'originalité! Que de mots qui font image! Que de traits qui percent de part en part! N'est ce point un coup de pinceau à la Saint-Simon que ceci dit à propos de Byron : « Il jetait par le cerveau des chefs d'œuvre, comme on jette par les yeux des éclairs? » N'est-elle point digne de de Maistre, cette définition de l'aumône : « L'aumône, déshonorée par l'infernal orgueil moderne, n'abaisse, dans un pays chrétien, que celui qui ne la fait pas? »

Ce sera une vraie joie pour les lettrés que de voir rassemblés enfin d'une manière définitive, dans ce format élégant et sévère, l'ensemble de l'œuvre de Barbey-d'Aurevilly, *membre disjectu poetæ*, les fragments épars de ce critique qui est un poète. On ne viendra pas, encore une fois, chercher là l'équité absolue qui est souvent une qualité de tièdes ou de neutres. On trouvera là, ce qui est plus rare en notre temps, des enthousiasmes ou des haines littéraires, des admirations ou des indignations; on rencontrera partout la passion dégagée de toute ambition personnelle, de toute compétition inférieure, de toute préoccupation mesquine. L'auteur parle quelque part d'un livre qui, semblable « à un fût de colonne sur un tombeau effacé, en marque la place devant la postérité. » Ce recueil serait davantage, ce serait un monument, un tombeau si vous le voulez, mais un tombeau d'où l'on verrait encore des flammes jaillir comme du tombeau du grand Romain...

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Une nouvelle invasion allemande. — Il ne s'agit pas ici d'un invasion à main armée, mais d'une invasion d'un autre genre qui, pour être pacifique, n'en est pas moins des plus dangereuses, pour le présent et l'avenir : nous voulons parler de l'invasion, sur notre marché, des produits allemands. Elle a été souvent signalée, mais non d'une façon aussi synthétique que vient de le faire, dans une série d'articles, le *Journal des Débats*. Ce qui constitue l'originalité de ce travail, que nous allons résumer, c'est qu'il émane d'un homme bien placé pour porter un jugement, puisqu'il écrit de l'un des grands centres commerciaux allemands, de Francfort-sur-le-Mein :

« Notre commerce d'exportation avec l'Allemagne, dit-il, continue de baisser dans d'effroyables proportions. On est particulièrement bien placé, ici, pour se rendre compte de ce phénomène et pour en observer les causes, puisque Francfort a été, depuis tant d'années, l'un de nos marchés les plus importants. »

On lit, dans un rapport du consul français, daté du 29 mai 1883: « Francfort demande à la France des soieries, des articles d'ameublement, de modes, de Paris, des savons, articles de toilette, vins, comestibles, etc. »

Il n'y a pas deux ans que ces lignes ont été écrites; or, depuis, non seulement l'Allemagne est parvenue à se passer de nous, mais elle vient jusque chez nous, nous faire concurrence, dans l'industrie du meuble, par exemple. A heure qu'il est, dit le *Journal des Débats*, les meubles de Paris ne trouvent plus acheteurs, la Hollande, la Suisse et la Russie, au lieu acheter uniquement chez nous, se fournissent en Allemagne.

Il en est de même pour les vêtements d'hommes : une grande maison de confection de Paris a fait en Allemagne, tout récemment, pour 100,000 fr. de commandes à la fois; elle envoie des patrons, et elle n'a qu'à indiquer au fabricant celui dont elle a besoin. C'est une affaire très avantageuse : l'effet revient moins cher, douane comprise, que le vêtement fait à Paris.

Nous étions persuadés de notre supériorité pour les vêtements de femmes. C'est vrai au point de vue du goût, mais les Allemands les copient, les vendent un tiers meilleur marché et voilà que l'on cite aussi une maison de Paris qui est à pourparlers avec Berlin pour faire venir des confectionnés, copiées sur nos modèles, et gagner la différence. Le péril, de ce côté, refait que poindre, mais il est utile de le signaler.

Même situation pour nos filateurs de Tourcoing et de Roubaix. Ils ont fait longtemps, avec l'Allemagne, de grandes affaires; ils sont maintenant supplantés presque entièrement par les Anglais, qui envoient des fils à très bon marché et font même une concurrence sérieuse aux filateurs allemands.

Nous ne maintenons nos anciennes positions que pour la parfumerie et... les comestibles. Et encore, depuis quelques années, chose à peine croyable, la France reçoit plus de vin qu'elle n'en envoie : l'importation des vins allemands en France ne cesse d'augmenter, et l'exportation des vins français en Allemagne diminue chaque jour. Les petits crus allemands sont expédiés en masse en France, d'où ils reviennent ici sous forme de « vins de Bordeaux ».

En résumé, de tous les peuples du monde, c'est nous qui souffrons le plus du développement économique de l'Allemagne; c'est nous qui sommes le plus directement, le plus profondément atteints. Sur le continent, c'est la France seule qui est touchée, et, dans toutes les contrées où la France et l'Angleterre dominaient seules le marché, l'Allemagne apparaît comme concurrent et comme concurrent sérieux.

Quelle est la cause de cet événement économique, qui peut avoir pour résultat de placer au premier rang des Etats industriels du monde, une puissance qui n'occupait que le quatrième? N'est-il pas évident que le développement commercial de l'Allemagne tient non seulement au bon marché de la main-d'œuvre, mais surtout aux barrières douanières élevées par M. de Bismarck, barrières presque infranchissables pour nous, tandis que des droits insuffisants laissent pénétrer chez nous les produits d'outre-Rhin?

N'est-il pas curieux que ces témoignages précis d'une situation inquiétante pour tous les esprits sérieux et clairvoyants, soient recueillis par le journal anti-protectionniste par excellence? et s'il nous faut subir les conséquences d'un traité que les exigences du vainqueur eussent rendu plus rigoureux, sans la résistance aussi habile que patriotique de M. Pouyer-Quertier, ne devons-nous point, tout au moins, tirer profit de ces enseignements pour l'avenir? Le *Journal des Débats* omet de donner une conclusion à l'intéressante correspondance que nous venons de résumer; c'est celle-ci : Sur le terrain des intérêts commerciaux, comme en état de guerre, livrer le combat sans armes à un ennemi armé, c'est courir à un échec certain.

Situation météorologique. — Une bourrasque s'est avancée au nord de l'Ecosse et le baromètre baisse sur tout le versant nord-ouest de l'Ecosse. L'aire des fortes pressions est refoulée vers le Sud-Est (Hermanstadt 769 m/m).

La température est très élevée; une zône supérieure à 20° s'étend ce matin du centre de la France aux côtes ouest de la Baltique.

En France, le temps va rester très chaud, il devient orageux sur le littoral et dans les régions du Nord. A Paris, le ciel a été très beau hier; au Parc Saint-Maur, la température moyenne a surpassé la normale de 4° et le maximum a été de 31°.

Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Queslin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui :

A 7 h. du matin	18° /. au-dessus de zéro.
— 11 h. —	23° /. —
— 1 h. —	30° /. —

Hauteur barométrique : 760 m/m.

Observations météorologiques. — *Paris, 6 juin.* — La pression barométrique est de 759 à Dunkerque; 762 à Paris; 766 à Biarritz. — Bourrasque au nord de l'Ecosse. Faible dépression près Scilly. — Le baromètre baisse de 2 m/m à Dunkerque; hausse de 2 m/m à Biarritz, Perpignan. — Temps probable : vent d'entre sud et ouest, ciel orageux. — Température chaude.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le conseil municipal se réunira en séance extraordinaire le lundi 8 juin, à six heures du soir, sous la présidence de M. le maire.

Voici l'ordre du jour :

1, Demandes de bourses ou de subsides dans divers établissements d'instruction et de secours. — 2. Bâtiments municipaux; école communale de garçons de la rue Ternaux; aménagement d'un local destiné à servir de maison d'habitation à l'instituteur. — 3. Demande de subside formée par la *Fanfare Delattre* en vue du renouvellement des uniformes des sociétaires. — 4. Renouvellement des instruments de l'Ecole nationale de musique. — 5. Vœux émis par le conseil en vue de la délivrance de billets d'aller et retour valables pour cinq jours entre Roubaix et Paris. — 6. Service municipal des eaux; approbation du compte administratif de 1884. — 7. Communication d'une lettre de M. le préfet relative à l'institution Notre-Dame-des-Victoires.

Rapports des commissions.

1. Service municipal des eaux; approbation du règlement élaboré par la commission mixte. — 2. Bataillon scolaire; prévisions budgétaires pour l'exercice 1885. — 3. Pétition adressée par M. Marseilhan, ancien secrétaire-général de la mairie de Roubaix, en vue d'obtenir une somme de seize mille francs, à raison du dommage que lui a causé sa révocation, le 15 décembre 1882.

La grave affaire dont nous avons parlé hier, continue à causer un vif émoi en ville. La police a connu cette affaire, à la suite d'une dénonciation adressée à un agent de la sûreté.

Le sujet est tel, que nous ne pouvons en parler qu'avec la plus grande réserve.

Mardi, on avait arrêté la principale coupable.

Cette femme se nomme Angélique Mayeu, épouse Deboutte. Elle est née à Marquin (Belgique), en 1850, et vit séparée de son mari depuis plusieurs années, après avoir eu deux enfants légitimes, dont l'un, une petite fille, âgée de dix ans, demeurait avec elle dans un garni, au numéro 9 du boulevard de Paris.

M. le commissaire Henry est chargé de l'enquête : il a fait remettre l'enfant au père, qui habite Roubaix.

Les quatre filles arrêtées sont : Sidonie Vanpeteghem, couturière, 21 ans; Léonie Valcke, tisserande, 24 ans; Angèle Prouvost, soigneuse, 24 ans; Fidéline X..., tisserande, 27 ans. Celle-ci nie énergiquement les faits qui lui sont imputés : quant à Angélique Mayeu, elle persiste dans un système de dénégations absolues, malgré les charges accablantes qui pèsent sur elle.

Les trois autres ont fait des aveux complets.

Angèle Prouvost a dû s'aliter pendant trois semaines, à la suite des manœuvres abortives de la femme Mayeu. On a saisi, au domicile de cette dernière, une véritable trousse de pharmacie : dix-huit fioles, contenant divers médicaments, dont la nature n'a encore pu être déterminée, et plusieurs instruments d'un usage significatif.

Angélique Mayeu exercerait cet abominable métier depuis plusieurs années; comme prix de ses services, elle exigeait une rétribution variant de dix à trente francs. Les avortements reprochés aux quatre jeunes filles arrêtées remontent, pour les unes, aux trois derniers mois, pour Fidéline X... à cinq ou six mois.

Le bruit s'étant répandu que ces malheureuses allaient être conduites à Lille, une foule considérable a stationné, hier après-midi, vers trois heures, devant l'Hôtel-de-Ville, pour assister au départ des prisonnières : mais son attente a été déçue, car elles sont parties ce matin, à 11 heures.

L'instruction, menée avec beaucoup de tact et d'habileté par M. le commissaire Henry, est considérée comme à peu près terminée : néanmoins, il peut se faire qu'elle n'ait pas dit son dernier mot.

Concerts publics. — Aucune société musicale n'étant désignée pour demain, à l'occasion des concerts d'été, l'*Union des Trompettes* a demandé et obtenu l'autorisation d'exécuter, au kiosque de Barbieux, à 5 heures du soir, divers pas redoublés de son répertoire.

Notre concitoyen, M. Emile Tiers, agriculteur éleveur aux Trois-Ponts, lauréat dans tous les concours auxquels il a pris part pour animaux d'espèce bovine, vient encore d'obtenir, à Beauvais, *quatre* prix et une mention honorable.

Nous adressons nos sincères félicitations à M. Emile Tiers, pour ces nouveaux succès.

Billets pour Anvers. — Plusieurs de nos concitoyens nous demandent si les Compagnies de chemins de fer, Nord et Etat belge, n'ont pas encore pris de décision au sujet de billets aller et retour à prix réduits, pour les excursionnistes à l'Exposition internationale d'Anvers.

Nous présentons cette requête aux Compagnies.

La catastrophe du 22 avril. — La chambre syndicale des voyageurs forains du département de la Seine vient d'adresser à M. le maire de Roubaix un nouvel envoi de 130 fr., au profit des victimes de l'incendie du champ de foire.

M. G. Dubar, administrateur de l'*Echo du Nord*, a également envoyé la moitié du produit de la fête organisée par la société de gymnastique et d'armes de Saint-Maurice-Fives en faveur des sinistrés de Roubaix et de Wavrin.

Une course. — Dimanche 7 juin, à 6 heures du soir, sur le terre-plein du boulevard Gambetta, M. Emile, coureur de Paris, surnommé l'*Infatigable fera publiquement* quarante fois le parcours de la rue de Lannoy à la rue du Bassin, soit 11 kilomètres, en moins de 35 minutes.

Au patronage Saint-Michel. — Malgré la saison avancée, il y avait, lundi soir, une fort jolie salle au patronage de la rue d'Alsace.

Une société choisie, formée de jeunes gens appartenant aux premières familles de Tourcoing, le *Cercle Littéraire*, dont nous faisions l'éloge dans ce journal, il y a un mois, devait interpréter la *Cagnotte*. Les principaux rôles ont été rendus avec un talent qui ne s'est pas démenti un seul instant, par MM. Deherripon (Champbourey), Mahieu (Collado), Wattine (Cordenbois), L. Flipo (Béchut). M. Deherripon s'est surtout fait remarquer pour la diction, et le naturel de son jeu scénique. Tous ces acteurs improvisés, auxquels nous devons ajouter MM. P. et V. Flipo, Becquart, Dewavrin, Motte, Debuchy, ont été admirables au point de vue du geste et de l'entrain.

En un mot, la *Cagnotte* a été parfaitement jouée et a obtenu un véritable succès. Les applaudissements n'ont certes pas manqué à ces jeunes gens, qui savent employer leur temps d'une façon si intelligente et si agréable.

On nous dit que le *Cercle littéraire* de Tourcoing, dont le président, M. C. Wattine, déploie le zèle le plus actif et le plus méritoire, prépare une autre pièce à renom et qu'il viendra la jouer, l'hiver prochain, sur la scène du patronage St-Michel. Nous ne croyons pas être mauvais prophète en lui prédisant salle comble. Toutes nos félicitations à ces jeunes gens.

La partie musicale a été fort bien remplie par M. Franchomme et le jeune Yvo Bazis. Le premier a chanté les *Rameaux* de la *Coupe du Roi de Thulé* et la *Valse des Feuillantines* avec une sûreté d'intonation et une délicatesse de nuances qui ont charmé l'auditoire.

Quant au second, il joue du cor avec une justesse et un sentiment musical réellement étonnants chez un enfant de cet âge et qui font le plus grand honneur à son professeur, M. Géminie. Ce jeune garçon doit aller à Paris à la prochaine rentrée : il a devant lui un bel avenir.

C'est toujours avec plaisir que l'on entend M. *Cocheteux débiter ses chansonnettes comiques*. Il y apporte un naturel, une verve, une gaieté de bon aloi que l'on ne peut trop louer. Lundi, le monde se tordait de rire en écoutant ce désopilant artiste. M. Cocheteux a peu paru en public cet hiver : nous souhaitons qu'il n'en soit pas de même, l'hiver prochain.

Somme toute, la soirée a été des plus attrayantes, comme toutes celles que nous offre le patronage Saint-Michel.

Trois jeunes gens ont été l'objet d'un procès-verbal, pour s'être baignés, vendredi soir, dans le canal, auprès du pont de la Vigne. Ceci pourra servir de leçon aux personnes qui seraient tentées de les imiter.

Accidents. — Une ouvrière du peignage Amédée Prouvost et Cie, Adolphine Mattine, finisseuse, s'est coupé, vendredi, l'index de la main gauche, en prenant des rubans de carde à un métier en marche.

M. le docteur Bernard lui a fait un premier pansement et a ordonné son admission à l'Hôtel-Dieu.

Société de consommation. — Prix du pain : Gruau (trois livres), 0,57. — Blanc (trois livres), 0,50. — Ménage (quatre livres), 0,57.

Chronique colombophile. — Voici le résultat du concours sur Creil, organisé le 31 mai, par la *Société des Trois-Pigeons*, établie chez M. Albert Marcq, place du Trichon. 735 pigeons engagés. Convoyeur, M. Leman. Lâcher à 7 heures. Temps nuageux. Vent sud.

1er prix, Defontaine, 9 h. 31 3/4, PP. — 2e, Defontaine, 9 h. 33 3/4, PPP. — 3e, C. Catel, 9 h. 34 1/4, PPP. — 4e, Tassare, 9 h. 34 3/4, PP. — 5e, Nerinck, 9 h. 35, P. — 6e, Marsy, 9 h. 36, P. — 7e, L. Menare, 9 h. 36. — 8e, P. Mathon, 9 h. 36, P. — 9e, Hatebrouck, 9 h. 36 1/4, P. — 10e, L. Lecomte, 9 h. 36 1/2, PP. — 11e, Dupon, 9 h. 37, PPP. — 12e, A. Verdoncq, 9 h. 37, PPP. — Marsy, 9 h. 37 PP. — 14e, Marsy, 9 h. 37.

15e, J. Willems, 9 h. 37 1/2, PP. — 16e, L. Fauvacque, 9 h. 37 1/2, P. — 17e, Madrieux, 9 h. 38, PP. — 18e, Holmart, 9 h. 38, P. — 19e, Clément, 9 h. 30, PPP. — 20e, Beudry, 9 h. 39, PPP. — 21e, Boters, 9 h. 39. — 22e, Dessaux, 9 h. 39 1/4, PP. — 23e, Dujardin, 9 h. 39 1/4, P. — 24e, Valet, 9 h. 39 1/2, P. — 25e, Louis Lecomte, 9 h. 1/2. — 26e, E. Delisse, 9 h. 39 1/2, PP. — 27e, H. Nys, 9 h. 39 3/4, P. — 28e, Duthoit, 9 h. 40, PP. — 29, C. Catel, 9 h. 40 1/4, PP.

30e, Art. Duhem, 9 h. 41, P. — 31e, A. Prouvost, 9 h. 41, PP. — 32e, E. Catteau, 9 h. 41 1/4, PP. — 33e, Lepers, 9 h. 41 1/4, P. — 34e, H. Hosse, 9 h. 41 1/4, P. — 35e, L. Lecomte, 9 h. 41 1/2, P. — 36e, Vandenbussche, 9 h. 41 3/4, PP. — 37e, Roty, 9 h. 41 3/4, PP. — 38e, Duflot, 9 h. 42, PP. — 39e, Brustulle, 9 h. 42 1/4. — 40e, Vanderisse, 9 h. 42 1/2, P. — 41e, Holmart, 9 h. 42 1/2, P.

42e, Drard, 9 h. 42 3/4. — 43e, M. Delisse, 9 h. 43, P. — 44e, L. Lecomte, 9 h. 43, PP. — 45e, Valais, 9 h. 43, PP. — 46e, Dumont, 9 h. 43 1/4, P. — 47e, J. Lecomte, 9 h. 43 1/4. — 48e, Degrise, 9 h. 44, P. — 49e, Morel, 9 h. 44 PP. — 50e, A. Durez, 9 h. 44, PP. — 51e, H. Leclercq, 9 h. 44 1/4, P. — 52e, Samsin, 9 h. 44 1/4. — 53e, J. Olivier, 9 h. 44 1/4, PP. — 54e, L. Lecomte, 9 h. 44 1/2, P. — 55e, Blomard, 9 h. 44 1/2, PP. — 56e, C. Catel, 9 h. 44 3/4, PP.

57e, Roty, 9 h. 45, P. — 58e, Bourgeois, 9 h. 45, PP. — 59e, Vanname, 9 h. 45. — 60e, Couroppe, 9 h. 45 1/4. — 61e, Art. Duhem, 9 h. 46, P. — 62e, Nérinch, 9 h. 46, P. — 63e, Charlet, 9 h. 46 1/4, PP. — 64e, Varrosse, 9 h. 46 1/4, PP. — 65e, Watteau, 9 h. 46 1/4, P. — 66e, Valanton, 9 h. 47. — 67e, Labitte, 9 h. 47, P.

68e, Michon, 9 h. 47. — 69e, H. Parent, 9 h. 47, P. — 70e, Leman, 9 h. 47, P. — 71e, Leclercq, 9 h. 47 1/4. — 72e, Moulard, 9 h. 48. — 73e, Nerinck, 9 h. 48. — 74e, Leclercq, 9 h. 48. — 75e, Vanais, 9 h. 48. — 76e, Peremais, 9 h. 48. — 77e, Lampe, 9 h. 48. — 78e, Droeca, 9 h. 48.

Hem. — Le carrousel de dimanche s'est passé dans les conditions les plus avantageuses. Favorisée par un temps convenable, l'affluence des cavaliers a été très grande. Si les communes qui donnent ce genre de divertissement avaient fourni leur contingent, *comme cela devrait exister*, il n'y aurait pas eu moyen de terminer le même jour le concours des 163 cavaliers qui ont pris part au carrousel et qui a fini à la tombée de la nuit.

Le premier prix a été remporté par M. Jules Deleplanque, de Saint-Léger. Voici l'ordre dans lequel ont été gagnés les autres prix :

2e, M. Charles Nutte, d'Hem. — 3e, M. Armand Fabien, de Mérignies. — 4e, M. André Houzé, de Mouveaux. — 5e, M. Libert Ghislain, de Nomain. — 6e, M. Désiré Plouvier, de Touffiers. — 7e, M. Pierre Droulez, d'Hem.

Au carrousel du lendemain, les prix ont été remportés de la façon suivante :

1er prix, M. Théodore Duquesne, de Tourcoing. — 2e, M. Eugène Harinckouck, de Roubaix. — 3e, M. Charles Nutte, d'Hem. — 4e, M. Louis Dufermont, d'Hem. — 5e, M. François Castel, d'Hellemmes.

1re surprise, M. Edmond Dufermont, d'Annappes. — 2e, M. J.-B. Lebrun, de Bondues. — 3e, M. Henri Delcroix, d'Hem. — 4e M. L. Dhalluin, de Mouveaux. — 5e, M. Irénée Duquesne, d'Annappes. — 6e, M. Louis Subin, de Lesquin. — 7e, M. René Pluquet, d'Hem. — 8e, M. Constant Delos, de Wasquehal. — 9e, M. Théodore Delemazure, d'Annappes. — 10e, M. Florimond Desprez, de Roubaix.

En somme, bonne recette, versée à la caisse du bureau de bienfaisance pour le soulagement des malheureux. Les organisateurs méritent de sincères remerciements. C'est la 33e année qu'a lieu cette fête de bienfaisance.

TOURCOING

Continuons le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal.

8° Voirie municipale; établissement d'urinoirs. — Le conseil adopte les conclusions du rapport de la commission.

9° Nomination de deux membres titulaires et de deux membres suppléants, chargés de présider à l'adjudication des fournitures nécessaires au mobilier du lycée. — Pour éviter que les voix ne s'éparpillent au scrutin, et que, par suite, le dépouillement ne soit fort long, quelques membres proposent de nommer MM. Honoré Dhalluin et Rasson; d'autres, obéissant à un louable sentiment d'équité, hasardent le nom d'un membre de la droite, M. Deltombe, dont la compétence est connue. Malgré cela, on procède au scrutin, qui donne un résultat assez bizarre. Les voix se sont réparties un peu sur tout le monde, de sorte qu'il n'est presque pas de conseillers qui n'aient obtenu de suffrages.

Votants, 24. Majorité absolue, 13.

Membres titulaires : MM. Honoré Dhalluin, 17 voix; Glorieux, 8 voix; Rasson, 7 voix; Faveur, 4 voix, Dupont-Jévenois, Monnier, 3 voix; Deltombe, Jubarru, 2 voix; Dervaux, Sasselange, 1 voix.

Membres suppléants : MM. Deltombe, Doublemart, 9 voix; Faveur, Rasson, 7 voix; Dehaene, 4 voix; Monnier, Honoré Dhalluin, Dron, 2 voix; Jubarru, Honoré Dumortier, Jules Dasurmont, 1 voix.

M. Honoré D'halluin est seul élu; mais, au lieu de procéder à un second tour de scrutin, le conseil décide que MM. Honoré Dhalluin et Glorieux seront nommés membres titulaires et MM. Deltombe et Doublemart, membres suppléants.

10.—Réélection de cinq membres sortants de la Caisse d'*Epargne*. — Tous les cinq sont réélus à la presque unanimité. Voici le détail du scrutin : Votants, 24; bulletin blanc, 1. MM. Jules Lehoucq, Gaspard Desurmont, Duhamel-Dujardin, 23 v.; Facques, Lefrançois, 22 v.; Rasson, 1 v.

M. le maire déplie alors une feuille de papier : c'est celle que lui a fait parvenir M. Dassauges. Nous allons enfin connaître le motif du manège qui avait tant attiré l'attention du public.

M. le maire dit qu'il a reçu un vœu dont il donne lecture :

« Les conseillers soussignés proposent que, pour » perpétuer la mémoire du grand poète français, » le conseil municipal donne le nom de Victor Hugo » à l'une des principales rues de la ville. »

Quoiqu'il en soit, après la lecture du vœu, M. le maire ajoute que la décision prise par le conseil, à la précédente séance, montre assez quel est son sentiment à son égard, mais qu'il est bon de renvoyer cette proposition à la commission de la voirie, pour la question de mise à exécution.

M. le maire prononce ces paroles d'un ton glacial et témoignant qu'il a encore à cœur le vote du 29; le conseil, déférant à ce désir, adopte le renvoi à la commission de la voirie.

M. Dron pose une question à l'administration au sujet de la réunion de la commission de l'instruction publique, qui n'est jamais convoquée, dit-il. M. l'adjoint Sasselange lui réplique vertement : « Sur votre demande, il avait été décidé » que cette commission se réunirait le samedi; or, » chaque semaine, ce jour-là, vous allez à Lille, » et comme toutes les propositions concernant » l'instruction publique émanent de vous, il serait » inutile de convoquer la commission en votre » absence. »

Après cet échange de mots aigres-doux, M. le maire déclare close la session de mai, et annonce qu'une séance extraordinaire aura lieu prochainement, afin de discuter plusieurs questions inscrites à l'ordre du jour, et qui n'ont pu être traitées à temps.

La séance est levée; il est 10 h. 15 m. G. C.

Bondues. — Dimanche prochain, 7 juin, dans le parc de M. Devemy, grand concert organisé par la musique municipale, avec le bienveillant concours de la *Fanfare des sapeurs pompiers* de Tourcoing, la *Musique municipale* de Mouveaux et la *Société chorale* du Blanc-Seau.

Prix du cachet, 50 centimes participant au tirage de la tombola. — 1er lot, 100 fr. — 2e, 60 fr. — 3e, 40 fr. — 4e, 20 fr.

LILLE

Nous apprenons que S. G. Mgr de Lydda a daigné accepter de présider la grande *Procession annuelle de réparation*, qui aura lieu, dans l'église de St-Maurice, le dimanche 14 juin.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 5 juin 1885

Présidence de M. le conseiller Poulle. — Ministère public : M. Wibert, substitut du procureur-général.

AFFAIRE DE M. L'ABBÉ FYTEN

ACQUITTEMENT

Il est d'usage que, dans aucune affaire d'assises, on ne lise pas les motifs de l'arrêt de renvoi, se bornant à donner lecture de son dispositif. Il est aussi d'usage que, dans toutes les affaires de mœurs, l'acte d'accusation n'est lu qu'après le prononcé du huis-clos.

Aujourd'hui, il a été dérogé à ces usages. Les considérants de l'arrêt de renvoi ont été lus, comme son dispositif. Cet arrêt et l'acte d'accusation l'ont été, tous deux, publiquement; et ce n'est qu'ensuite que M. l'avocat général a demandé que les les débats eussent lieu hors la présence du public.

Me Hattu s'est alors opposé à ce que le huis-clos fût prononcé. « Je compte, s'est écrié le défenseur, » établir péremptoirement l'innocence de l'accusé. » Eh bien! L'accusation a été publique, puisque » c'est publiquement qu'ont été lues les pièces qui » la développent. Il faut donc que ce soit publiquement aussi qu'aient lieu les débats qui vont la » renverser. Il importe qu'on ne puisse pas dire : » L'arrêt de renvoi et l'acte d'accusation ont été » lus en public, pour permettre à la presse opposée à l'accusé, de reproduire les pièces dressées » à sa charge. D'autre part, le surplus a eu lieu à » huis-clos, pour que rien ne put être révélé de ce » qui, au cours de l'audience, serait, au contraire, » sa justification ».

— « L'équité, conclut Me Hattu, veut que sa défense soit aussi connue de tous ».

La Cour prononce le huis clos.

Nous ne pouvons donc pas rendre compte de ce qui s'est passé ensuite. Comme l'a dit le défenseur, bien que l'accusation se soit formulée par des lectures publiques, la défense est destinée à demeurer secrète.

Il nous est seulement possible de nous faire l'écho de certains on-dit, et des bruits qui ont circulé dans les rues de Douai et autour du Palais-de-Justice.

Les témoins, que l'on a vu sortir de l'audience, pour se rendre dans leur chambre, étaient au nombre de 40. On dit qu'ils sont 21 à charge et 19 à décharge.

On dit aussi que certains témoins à charge se sont rétractés à l'audience, et ont déclaré que M. Fyten ne leur avait rien fait, qu'ils avaient menti en l'accusant dans l'information.

On a vu pénétrer, dans la salle d'audience, M. le juge d'instruction de Liscouët, qui était, disait-on, appelé à Douai, *par dépêche*, pour déposer.

On prétend que M. le président aurait dressé procès-verbal des variations entre la déposition d'un enfant de douze ans à l'audience et celle faite par lui à M. le magistrat instructeur.

On raconte que M. le président aurait déclaré au défenseur que celui-ci ne produirait aucune pièce nouvelle en faveur de l'accusé, parce qu'il n'aurait pas communiqué au ministère public ces pièces devant servir à sa défense.

A un instant donné, on a vu sortir de l'audience l'un de MM. les jurés qui ne siégeait pas dans l'affaire; et le bruit a aussitôt couru que sa sortie n'était point volontaire et avait été ordonnée, parce qu'il manifestait des tendances favorables à l'accusé.

Enfin, lorsque ce dernier a quitté l'audience, au moment de sa suspension, on a remarqué qu'il portait à la main un bréviaire, qu'il n'avait pas quand il y était entré. On dit que ce bréviaire avait été saisi par M. le président, qui croyait y avoir trouvé une correspondance chiffrée. On ajoute qu'au cours des débats, il aurait été reconnu que ces chiffres indiquaient simplement des heures de trains.

Encore une fois, ce ne sont que des on-dit; mais ils étaient très répandus dans le public.

Les débats seront repris à huit heures et demie, et on présume qu'ils dureront une partie de la nuit.

L'audience, reprise à 8 h. 1/2 du soir, ne s'est terminée qu'à 2 h. 1/2 du matin.

Après quelques instants de délibération, le jury a rendu le verdict suivant :

NON SUR TOUTES LES QUESTIONS.

En conséquence, la cour prononce l'ACQUITTEMENT de M. l'abbé Fyten.

Audience du samedi 6 juin 1885

Présidence de M. le conseiller Poulle

Ministère public : M. Blondel, substitut du procureur-général.

1re affaire. — **Affaire Paulmier**

Fernand-Léon-Armand Paulmier, âgé de 32 ans, demeurant autrefois à Dunkerque et actuellement à Paris, est accusé de faux et d'usage de faux.

L'acte d'accusation est ainsi conçu :

Le 17 novembre 1884, Fernand Paulmier fit présenter au sieur Verhulst, banquier à Bergues, deux billets à ordre, en le priant de les escompter. L'un était un billet de 500 fr. payable à 30 jours, souscrit par le sieur Coëlembier, épicier, au préjudice du sieur Germonpré, tapissier, demeurant tous deux à Dunkerque. Il portait, au bas, la signature Coëlembier et, au verso, l'endossement du sieur Germonpré, signé de lui. Le second était un billet de 2,000 fr., souscrit et signé par le sieur Baudelet, imprimeur à Dunkerque, à l'ordre du sieur Verhulst et payable le 31 décembre 1884.

Le montant de ces deux valeurs ayant été remis à l'envoyé de Paulmier, le sieur Verhulst les adressa en compte au sieur Scalbert, banquier à Lille, qui, lui-même, envoya au sieur Petyt, banquier à Dunkerque, le billet Coëlembier.

En examinant ce billet, le sieur Petyt conçut des soupçons.

Il fit venir les sieurs Coëlembier et Germonpré et tous deux déclarèrent qu'en effet leurs signatures avaient été contrefaites. Dès le lendemain, Paulmier se présentait chez le sieur Petyt et payait le montant de la valeur.

Pendant que ces faits se passaient à Dunkerque, le sieur Scalbert, qui avait conservé entre ses mains le billet de 2,000 fr. souscrit par le sieur Baudelet, eut aussi des doutes. Il